

DECISION N°2018-000568/MSHP-SG
Portant affectation d'un agent

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1^{er} et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Amadou **DIALLO**, n°Mle 0152.364-R, Médecin, Pharmacien et Odontostomatologue stagiaire, spécialité Odontostomatologie (Indice 480) est affecté au Centre National d'Odontostomatologie.

Article 2 : Au point de vue salaire, l'intéressé est pris en charge à compter de la date de prise de service.

Imputation : Budget National

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Ampliations

MSHP.....	1
MTFP/RI-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-.....	5
DNS-CPS-IS.....	3
CNOS.....	1
Intéressé et dossier.....	2
DRH.....	10

Bamako, le 15 MAI 2018

P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,


Dr Mama COUMARE

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé



DECISION N°2018-000569/MSHP-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1^{er} et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1er : Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Odontostomatologie (Indice 480) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Kayes

- Monsieur Abdoul Aziz **TRAORE**, n°Mle 0152.361-M,

Région de Koulikoro

- Madame Kadidia **TRAORE**, n°Mle 0152.362-N,

Région de Ségou

- Madame Assétou **NIMAGA**, n°Mle 0152.363-P,

.../...

Région de Mopti

- Monsieur Bathio THERA, n°Mle 0152.365-S

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./

Bamako, le 15 MAI 2018

Ampliations

MSHP.....	1
MTFP/RI-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Tous Gouv.et DRS concernés.....	10
Intéressés et dossiers	8
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,**

Dr Mama COUMARE

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé

